



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E173232

VALABLE JUSQU'AU 19/09/2027

ÉDITÉ LE

16/09/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/11/2017

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 22/07/2025

1 000

Raison sociale : ARTISANT SERVICE SOUFFLAGE ISOLATION ACOUSTIQUE

20 RUE CHARLES LONGUET  
42000 SAINT-ETIENNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC SAINT ETIENNE

Siret : 833 206 154 00035

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 0829512326

Assurance Responsabilité Travaux :  
APRIL 22084284429

Assurance Responsabilité Civile :  
APRIL 22084284429

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 09 54 12 51 28

Portable : 06 70 45 19 36

Fax :

Site Internet :

E-mail : iso.btp@hotmail.com

Responsabilité légale :  
LAAZIZI M'BAREK PRÉSIDENT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité           | * Date d'attribution |
|------|-------------------------------------------------|----------------------|
| 7122 | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE | 20/09/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 10/06/2021         |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé                      | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.